

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0085/PR/MESN relatif à la Stratégie de la Réforme de l'Administration Publique.

n° 2001-0085/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
5 février 2001

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2001

Date du numéro
15 février 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°75/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent Document «Déclaration de Stratégie pour une Réforme de l'Administration Publique» est adopté et institué comme cadre de référence de ladite réforme.

Article 2

Le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale est chargé de conduire et de mettre en oeuvre la Stratégie de Réforme de l'Administration Publique.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Le Président de la République

